

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**MEDIATHEQUE L'ALPHA :  
CONTRAT DE CESSION POUR LE SPECTACLE  
"TOICI ET MOILA"**

Direction Proximité – Médiathèque  
LRM / JCG  
N° 2020-D- 88

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvé le contrat de cession passé entre l'association La Bicaudale située 13 avenue des Lilas 59800 Lille et GrandAngoulême pour la médiathèque l'Alpha.

**Article 2** – Le contrat prévoit deux représentations du spectacle « Toilci et MoiLà » à l'Alpha le mercredi 11 mars 2020 à 10h30 et 16h.

**Article 3** – GrandAngoulême prendra en charge les frais relatifs aux représentations prévues pour un montant total de 3 284,40 € net de taxe :

- 900 € par représentation donnée, soit 1 800 €,
- 911,20 € pour les frais de déplacement,
- 169,20 € pour les frais de repas,
- 404,40 € pour les frais d'hébergement.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **2 juillet 2020**

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 02/07/2020  
Publié ou notifié,  
Le 03/07/2020